

# VOTRE ATOUT SECURITE INCENDIE



**Newsletter n°2 - Octobre 2008**

Le marquage CE et les EUROCLASSES 01 Votre partenaire dans les EUROCLASSES 02 L'équipement du CREPIM 03

## Le marquage CE et la directive européenne des produits de construction

Le marquage CE s'inscrit dans la convergence des réglementations et des normes techniques nationales. Il est la garantie, désormais obligatoire, de la conformité de vos produits de construction aux exigences d'une ou plusieurs directives européennes. Le marquage vous ouvrira l'accès au marché de tous les pays de l'Union. Il faut toutefois noter que **chaque état membre conserve son autonomie pour fixer les critères d'acceptation pour les ouvrages au plan national.**

Chaque produit doit respecter un niveau d'attestation de conformité. Il existe 6 niveaux définis dans des décrets qui conditionnent la répartition des tâches entre le fabricant et l'organisme notifié : depuis la déclaration du



matériau jusqu'au contrôle de la production.

### Quels produits sont concernés?

Les produits concernés par le marquage CE le sont dans le cadre d'avis relatifs à l'application de décrets ministériels qui définissent le niveau d'attestation de conformité et les laboratoires concernés.

**Toujours plus soucieuse de fournir un service complet de qualité à ses clients, l'équipe du CREPIM vous accompagnera dans l'identification et la réalisation des essais qui vous ouvriront le marché.**

### Les niveaux d'attestation

**Niveau 1** : Certification du produit

**Niveau 1\*** : Niveau 1 + essais par sondages de produits prélevés en usine ou sur le marché

**Niveau 2** : Inspection initiale du contrôle de la production en usine

**Niveau 2\*** : Niveau 2 + surveillance continue de la production

**Niveau 3** : Essai de type initial du produit par un organisme notifié

**Niveau 4** : Auto-déclaration du fabricant



### Les Exigences Essentielles

- 1- Résistance mécanique et stabilité
- 2- Sécurité en cas d'incendie**
- 3- Hygiène, sécurité, environnement
- 4- Sécurité d'utilisation
- 5- Protection contre le bruit
- 6- Economie d'énergie

# Le CREPIM : à vos cotés dans les EUROCLASSES

## Classements EUROCLASSES : le référentiel EN 13 501-1

Le nouveau système des EUROCLASSES vise à évaluer la contribution au développement d'un incendie des produits de constructions au travers de 5 essais de réaction au feu. Les produits de construction concernés sont, entre autre, les revêtements muraux et de sols, les peintures, les vernis, les joints et systèmes de calfeutrement, les produits d'isolation, etc.

Les classements M (système français) seront donc désormais remplacés par les classements EUROCLASSES allant de A1, A2, B jusqu'à F (à noter les cas particuliers des revêtements de sol A1<sub>FL</sub>, A2<sub>FL</sub>, B<sub>FL</sub> jusqu'à F<sub>FL</sub> et des pro-

duits d'isolation thermique pour conduite linéaire A1<sub>L</sub> jusqu'à F<sub>L</sub>). En complément la production de fumées (s1, s2, s3) ainsi que de gouttes enflammées (d0, d1, d2) interviennent désormais dans le classement final.

### NOUVEAU!!!

**Le CREPIM est désormais  
accrédité COFRAC sur  
l'ensemble des essais de  
réaction au feu relatifs aux  
EUROCLASSES!**

Les essais intervenant dans les EUROCLASSES simulent 3 niveaux de sollicitation thermique : l'attaque ponctuelle par une petite flamme (classement E à B), la sollicitation par un objet en feu (classement D à A2) et le feu pleinement développé dans une pièce (classement A2 et A1).

**Le CREPIM peut dès à présent évaluer vos produits dans ce nouveau référentiel, vous accompagner dans la compréhension des paramètres clés et dans la préconisation du choix des matériaux.**

## Le CREPIM vous accompagne dans le développement de produit répondant aux EUROCLASSES

L'essai SBI, qui est l'appareil principal utilisé pour déterminer la réaction au feu des matériaux au regard des EUROCLASSES, se justifie chaque fois qu'un matériel à usage bâtiment doit être qualifié.

Cependant, son coût élevé (coûts variables de logistique, confection d'éprouvettes de grande dimension...) et son manque de flexibilité n'est pas adapté au développement de produit et au contrôle qualité. C'est pourquoi le CREPIM, fidèle à sa logique d'accompagnement des industriels dans leur développement technologique, vous propose des essais d'orientation alternatifs au SBI.

### ▀ Le Medium Burning Item FDIS/ISO 21367

Le Medium, qui est un appareil plus simple d'utilisation et moins coûteux, a été développé afin de caractériser rapidement les propriétés feu des matériaux et de prédire leurs performances par rapport aux essais grande échelle SBI. L'essai Medium utilise le même modèle de propagation de flamme et mesure les mêmes paramètres que le SBI (FIGRA, THR 600s, SMOGRA, TSP 600s).

### ▀ Le cône calorimètre ISO 5660

Le cône est le précurseur des essais SBI qui date des années 70. Cet essai de réaction au feu mesure le débit calorifique des matériaux par consommation d'oxygène: une méthodologie reprise actuellement dans la plupart des essais incendie. C'est un essai matériau, à la différence des essais SBI EN 13823 et Médium ISO FDIS 21367 qui reprennent les facteurs de forme et les modes d'assemblage dans les conditions réelles d'utilisation.



Cône Calorimètre      Medium      S.B.I

Nouveau!! LE CREPIM EST ELIGIBLE AU CREDIT D'IMPOT RECHERCHE!

Ce crédit d'impôt a fait l'objet de nouvelles dispositions très incitatives: Le crédit d'impôt est calculé uniquement sur le volume des dépenses. Le taux est de 30%, et même de 40 ou 50 % pour les entreprises bénéficiant du dispositif une seconde fois. Nos équipes sont à votre disposition pour étudier vos besoins avec vous..

## Le CREPIM est équipé pour les essais EUROCLASSES

### L'équipement EUROCLASSES certifié COFRAC du CREPIM



#### ▫ Essai au Single Burning Item

**SBI: NF EN 13823**

L'objectif est ici de mesurer les performances d'un produit de construction exposé à une sollicitation thermique provoquée par Objet Isolé en Feu (SBI en anglais) via le débit calorifique - **FIGRA** et **THR<sub>600s</sub>** - la propagation du front de flamme - **LFS** - et le taux de développement de fumée - **SMOGRA**.

#### ▫ Détermination de la chaleur de combustion: NF EN ISO 1716

L'essai à la bombe calorimétrique permet de déterminer l'énergie dégagée par la combustion des produits de construction: pouvoir calorifique supérieur - **PCS** -, à volume constant ainsi que le pouvoir calorifique net - **PCI**.



#### ▫ Essai à la petite flamme : NF EN ISO 11925-2

L'allumabilité des produits de construction par incidence directe d'une petite flamme est évaluée en utilisant des éprouvettes soumises à l'essai en position verticale.

#### ▫ Essai d'incombustibilité : NF EN ISO 1182

Il permet de déterminer, dans des conditions spécifiées, les performances d'incombustibilité des produits de construction homogènes et hétérogènes.

#### ▫ Essais de réaction au feu des revêtements de sol : NF EN ISO 9239-1

L'essai au panneau radiant de sol est le test de réaction au feu dédié au revêtement de sol, en substitution au S.B.I. Il s'agit d'évaluer le comportement au feu, de la propagation de flamme - **CHF** - et du développement de la fumée de revêtements de sol exposés à un gradient de flux énergétique.



Le CREPIM est désormais accrédité COFRAC sur l'ensemble de ces essais.

ACCREDITATION N°1-0989 Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter

[contact@crepim.fr](mailto:contact@crepim.fr)

Tel : + 33 (0)3 21 61 64 00

Fax : + 33 (0)3 21 61 64 01

**Notre prochaine newsletter :**

**CREPIM : votre conseiller et partenaire dans le développement matériau**